

Date de dépôt : 28 octobre 2008

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2007

Rapport de M^{me} Ariane Blum Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales s'est réunie le 26 août 2008 sous la présidence de M^{me} Christiane Favre.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de M^{me} Fabienne Bugnon, directrice de l'Office des droits humains, et de M^{me} Maria Alonso Perez Lormand, cheffe du Service de la solidarité internationale

En préambule, M^{me} Bugnon précise pour expliquer sa présence que le Service de la Solidarité Internationale est maintenant rattaché à l'Office des droits humains.

M^{me} Alonso signale qu'en 2007, comme en 2006, le service a mis l'accent sur l'évaluation des projets. Elle ajoute que les besoins sur le terrain sont attentivement étudiés de manière à conserver un équilibre entre les demandes dans les différentes régions du monde. La priorité demeure la qualité des interventions et leur suivi. Elle rappelle également que ce service assure tout au long de l'année une sensibilisation de la population sur le sujet de la solidarité internationale et une collaboration avec les autres départements.

Un député souhaite savoir ce que représente la subvention octroyée pour la manifestation internationale Telecom. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une

aide destinée à financer les formations de personnes venant du Sud, afin d'inciter ces pays à participer au Salon des télécommunications.

A une question concernant les prévisions des budgets futurs du service, il est rappelé que 1 million de F supplémentaire a été octroyé à la solidarité internationale pour 2008 et que ce million supplémentaire devrait être également accordé pour 2009. La volonté du Conseil d'Etat est manifestement de progresser dans ce domaine.

Un député PDC, qui espère voir le budget de la solidarité internationale augmenter, demande si des réflexions sont en cours à Genève pour l'établissement de priorités dans l'octroi des subventions.

M^{me} Bugnon répond que l'exercice de la solidarité internationale s'étend à l'ensemble de la planète en respect de la loi. Elle rappelle que le canton évite l'arrosage et que les projets de plus de 60 000 F sont étudiés par une commission d'experts. Elle souligne que ces projets doivent s'inscrire dans la durée puisque l'autogestion est le but recherché. Elle souligne que l'aide apportée ne dure pas plus de trois ans et que l'Etat ne finance jamais seul la totalité d'un projet. Avant d'entrer en matière, le département vérifie que le projet soit suffisamment sponsorisé, comme la loi l'exige. L'Etat finance à hauteur de 50% les grandes opérations et jusqu'à 80% pour les plus modestes. M^{me} Alonso ajoute que tout projet doit avoir un partenaire sur le terrain afin d'en assurer l'exécution.

A une question sur l'engagement des communes en la matière, M^{me} Bugnon souligne que celles-ci sont indépendantes et que le département n'a pas de regard sur le choix des soutiens. Toutefois, la générosité de certaines communes est reconnue.

Elle annonce, par ailleurs, que bientôt aura lieu un grand forum, dont un des thèmes sera une meilleure coordination des aides.

En conclusion, des députés tiennent à féliciter le Service de la solidarité internationale pour le travail réalisé et relèvent le professionnalisme qui s'y est développé au cours des dernières années.

Vote du RD 748 :

La présidente met au vote la proposition de prendre acte du RD 748.

En faveur : l'unanimité (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC).